Modèle de trame portant adoption des LDG en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels

Les parties en surbrillance jaune sont à compléter

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS APPLICABLES DANS LA COMMUNE/CDC/….. DE ……….

*(à établir après avis du CT et à communiquer aux agents)*

Conformément à l’article 33-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, **les lignes directrices de gestion** fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Pour la commune de…………. / la CDC…../ …….les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, définies par l’autorité territoriale et ayant reçu l’avis du comité technique en date du …………, sont fixées ainsi qu’il suit :

**(Reprendre le projet présenté en comité technique)**

Les présentes Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours sont adoptées pour une durée de ………………. (6 ans maximum). Elles pourront faire l’objet d’une révision à tout moment, après avis du Comité Technique.

Elles sont communiquées aux agents par ………………..(indiquez de quelle façon les LDG seront portées à la connaissance des agents : communication individuelle, affichage, ……..)

En application de l’article 20 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019, un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sera établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique. Il est présenté au comité social territorial compétent.

Fait à…………………………, Le……………………………..,

………………………(Prénom, Nom de l’autorité territoriale)

Signature